

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 707-150

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES  
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
707-150

**Règlement 707-150 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone I-231 à même la zone A-212 pour y inclure la totalité du lot 6 224 577 du cadastre officiel du Québec et de retirer des usages commerciaux à même la zone I-231**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 15 août 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 707-150 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le **29 août 2022 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire et la directrice des Services juridiques et greffière, par intérim, expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.

3. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

**Aggrandir la zone I-231 à même la zone A-212 pour y inclure la totalité du lot 6 224 577 du cadastre officiel du Québec et de retirer des usages commerciaux à même la zone I-231**

Zones concernées : A-212; I-231

Zones contiguës : A-102; A-103; A-210; A-211; A-213; I-221

L'illustration des zones peut être consultée suite au présent avis.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 16 août 2022.

*La directrice des Services juridiques et greffière par intérim,*



Me Johanne Fournier, OMA

## **PREMIER PROJET**

### **RÈGLEMENT 707-150 Règlement 707-150 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone I-231 à même la zone A-212 pour y inclure la totalité du lot 6 224 577 du cadastre officiel du Québec et de retirer des usages commerciaux à même la zone I-231**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance générale du 15 août 2022;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le règlement et statut et décrète par ce règlement comme suit :

Le règlement 707, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

**Article 1** Le préambule et l'annexe font partie intégrante du règlement.

**Article 2** Le tableau 31 de l'article 456 du règlement de zonage numéro 707 est modifié en retirant les notes 2 et 3 à la ligne I-231.

**Article 3** Le plan de zonage de l'annexe A du règlement de zonage numéro 707, applicable au secteur rural, est modifié en agrandissant le périmètre de la zone I-231 à même la zone A-212, le tout, tel que présenté à l'annexe I du présent règlement.

**Article 4** La grille des usages et normes de l'annexe B du règlement de zonage numéro 707 applicable à la zone I-231 est modifiée comme suit :

- en retirant l'expression « X » de la troisième colonne aux lignes « 11. Classe 1 », « 17. Classe 7 », « 19. Classe 9 » et « 21. Légère »;
- en retirant l'expression « (2) » de la troisième colonne à la ligne « 30. Usages spécifiquement exclus »;
- en retirant la note (2) à la section « NOTES ».

**Article 5** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Martin Dampousse, maire

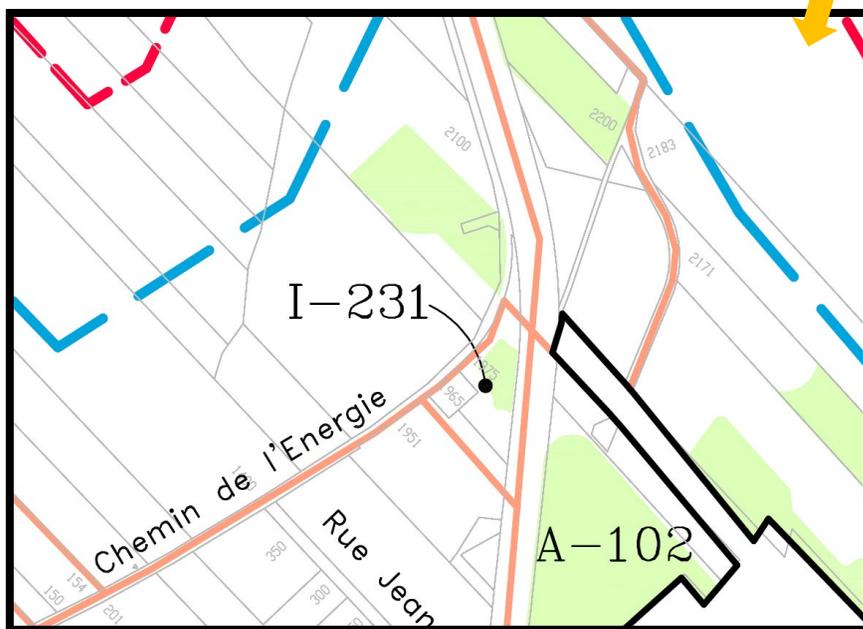
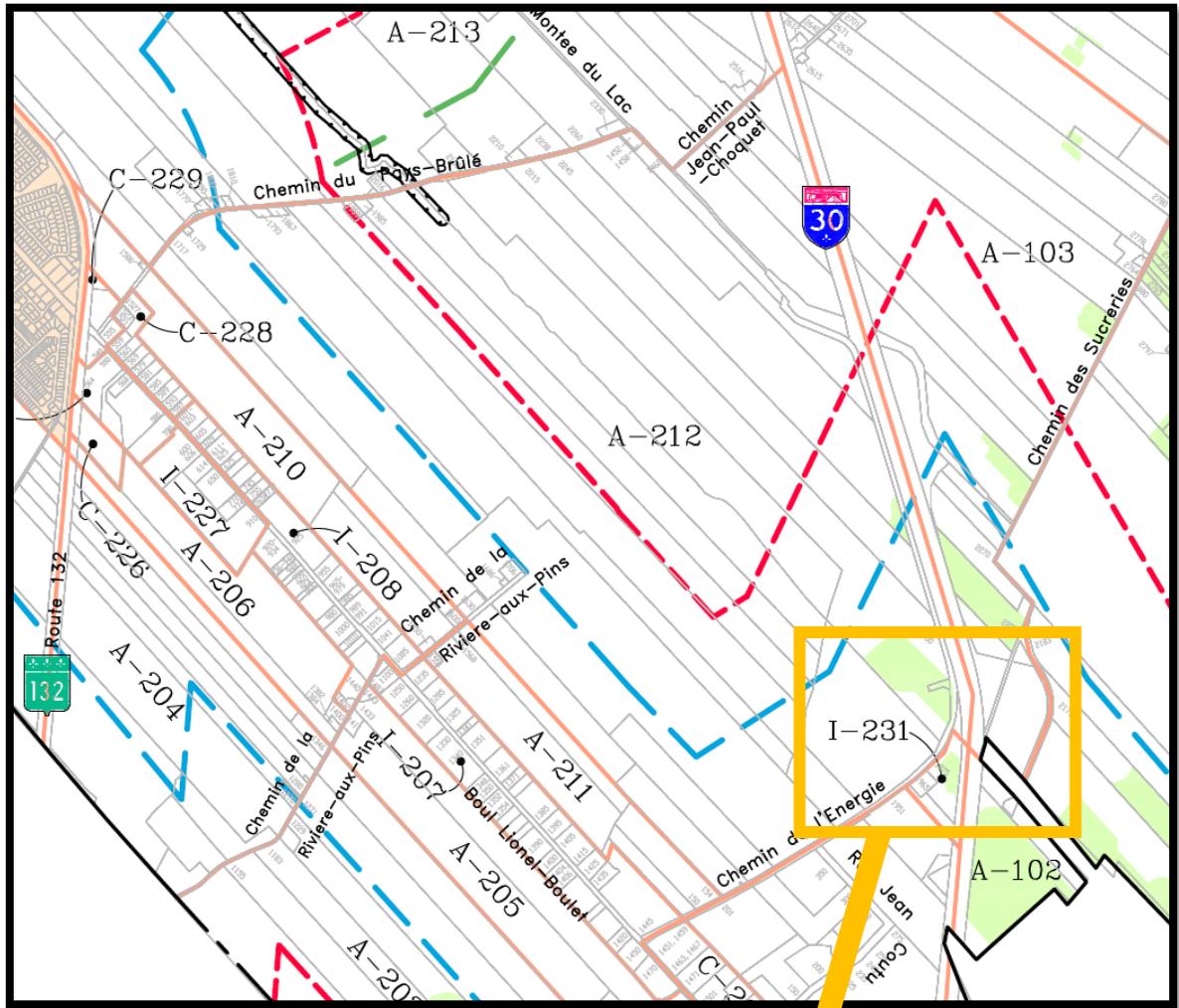
---

Me Johanne Fournier, OMA, greffière par intérim

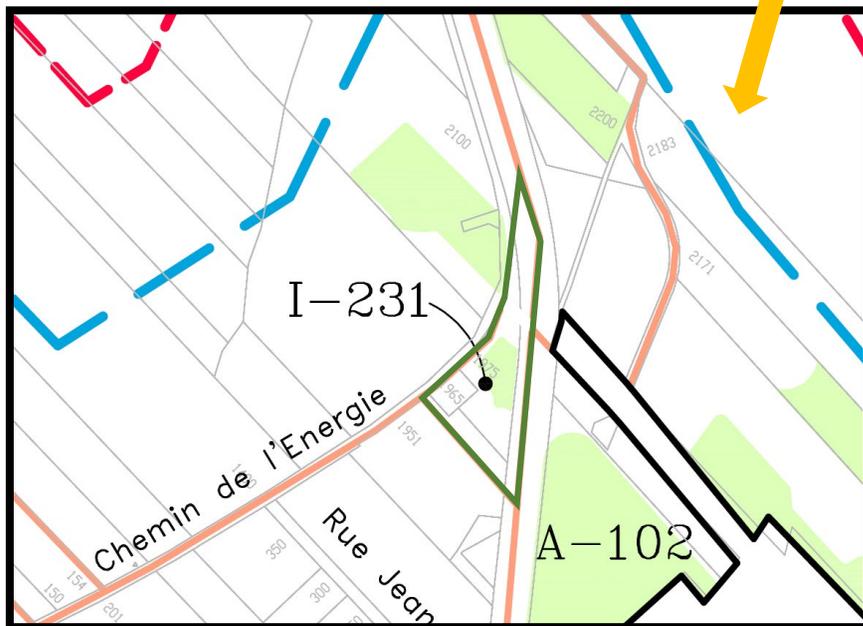
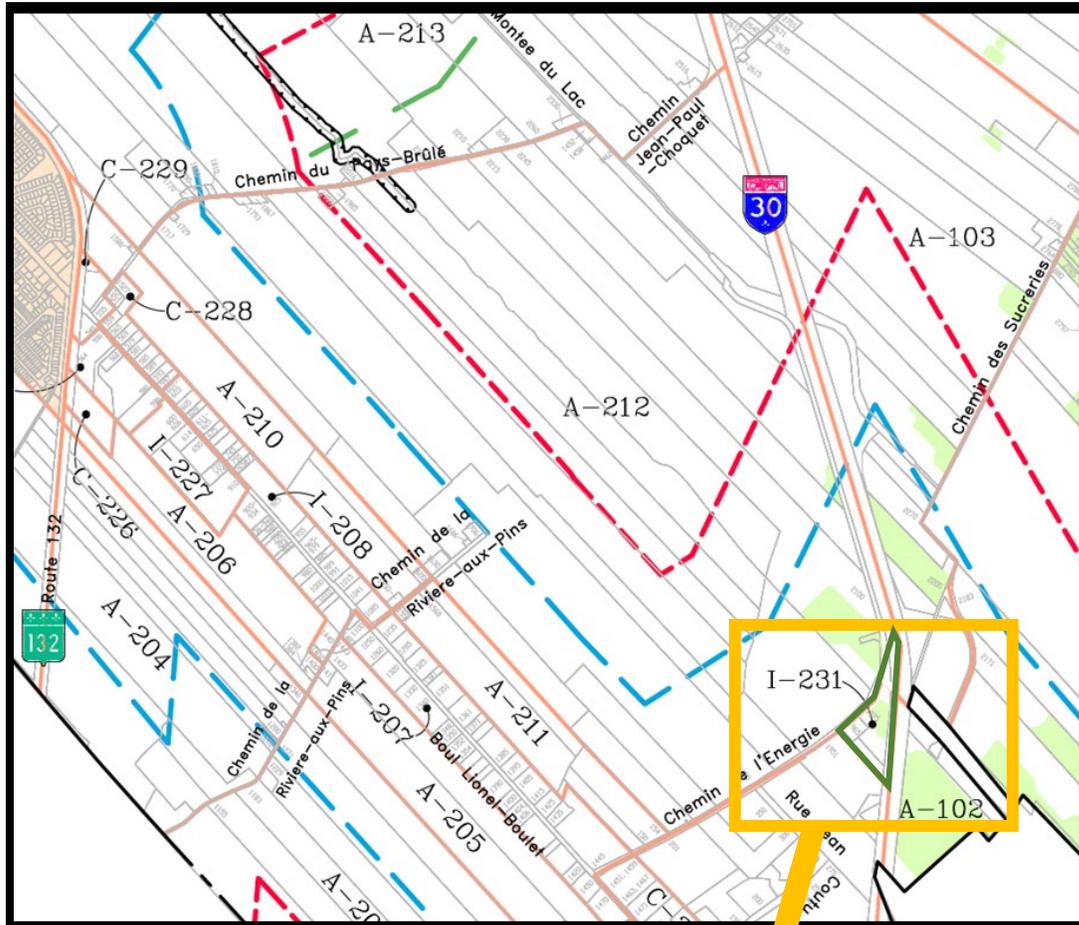
Adoption par résolution d'un premier projet de règlement : 15-08-2022  
Assemblée publique de consultation : 29-08-2022 (avis public : 16-08-2022)  
Adoption par résolution d'un second projet de règlement : 12-09-2022  
Avis public référendum : 13-09-2022  
Date limite : 21-09-2022 23h59  
Adoption par le Conseil municipal : 03-10-2022  
Certificat de conformité MRC Marguerite-D'Youville :  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement :

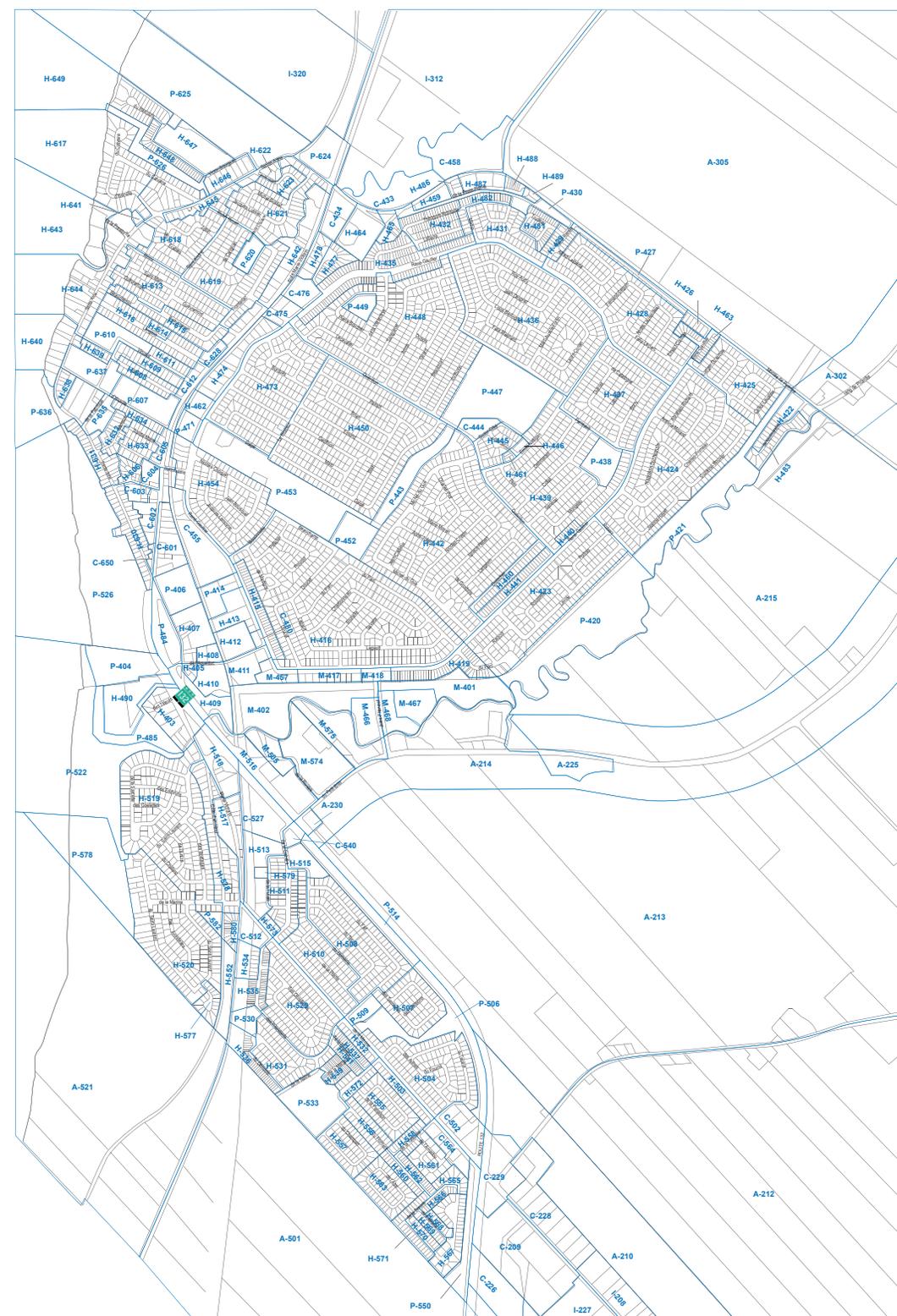
Annexe I

Situation actuelle



Situation projetée





VARENNES

**Règlement de zonage # 707-150**

- zones concernées
- zones contiguës

Août 2022